

# Refonder l'évaluation du système éducatif: un rapport livre des pistes

Paris, 27 sept. 2018 (AFP) -

Deux parlementaires proposent de refonder la politique d'évaluation du système éducatif français dans un rapport publié jeudi, avec pour objectifs de renforcer et de mettre en cohérence les outils d'évaluation et d'"aider élèves et établissements à progresser".

"Il faut quitter notre vieille culture de l'évaluation-sanction" et s'en servir comme levier de progrès pour les élèves et les enseignants, ont souligné les députés Marie Tamarelle-Verhaegue (LREM) et Régis Juanico (Nouvelle gauche), auteurs du rapport.

Ils regrettent "la dispersion" et "l'incohérence des outils ministériels de mesure des apprentissages des élèves", qui ne permettent pas selon eux d'"appréhender" les besoins des 12 millions d'élèves scolarisés en France, pour un budget annuel de quelque 70 milliards d'euros.

Parmi les douze propositions détaillées dans le rapport figure l'évaluation des acquis des élèves en français et mathématiques au début de chaque cycle au primaire et au collège, à savoir en début de CP, CM1 et 5e. Les évaluations nationales introduites par le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer en 2017 puis 2018 se situent en CP, CE1, 6e et Seconde.

Le rapport préconise de compléter ces évaluations par des questionnaires aux parents et établissements pour une mise en perspective en fonction de données socioculturelles et du climat scolaire.

Les évaluations en classe doivent "changer de paradigme" et "mettre en valeur ce qui est acquis par les élèves, en sortant de la logique du classement" et "en prenant en compte leurs compétences psycho-sociales, leur créativité et leur capacité d'observation et d'analyse".

Les deux députés recommandent également de confier aux directeurs des écoles publiques "une mission de co-évaluation des enseignants". Pour les enseignants qui ont mis en oeuvre "de bonnes pratiques", les parlementaires avancent l'idée de devenir des formateurs de leurs collègues, en échange d'un temps d'enseignement réduit.

Pour les établissements, le rapport recommande de combiner "autoévaluation interne et évaluation externe".

L'autoévaluation se déroulerait au moins tous les cinq ans, en fonction des objectifs fixés par le projet d'école ou d'établissement. L'évaluation externe, conduite par des groupes comprenant par exemple des professeurs d'autres établissements, des anciens élèves et des chercheurs, serait centrée sur les points problématiques relevés lors de l'autoévaluation.

Il recommande aussi de confier au Conseil d'évaluation du système scolaire (Cnesco) une mission de coordination et de régulation. Cette instance, créée sous le précédent quinquennat, verrait son ou sa président(e) nommé(e) par le Premier ministre.

Le rapport n'évoque pas l'instance d'évaluation des établissements, un dispositif annoncé cet été par le ministre et qui doit voir le jour en 2019, et dont on a pour le moment peu de détails.

fmp/ito/alh/tes

Afp le 27 sept. 18 à 17 37.